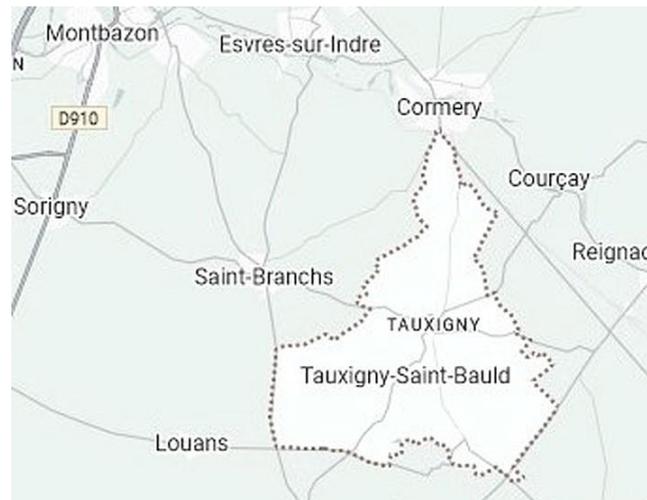


LECTURE DÉCOUVERTE N° 60

Tauxigny au Moyen Âge, à travers les chartes de l'abbaye de Cormery

Par Pierre Audin, membre de la SAT



C'est une commune de la Champagne tourangelle, au sud de l'Indre, directement dans le prolongement sud de Cormery. Arrosée par l'Échandon, Tauxigny est limitrophe de Saint-Branches à l'ouest et de Dolus à l'est.

Trois villas gallo-romaines ont depuis longtemps été repérées sur le territoire de Tauxigny. Elles ont contribué à une mise en valeur précoce de ce secteur.

1-Au sud de la commune, près du hameau des Loges, au lieudit Les Grands Champs, se trouvait un grand établissement rectangulaire avec, ouvrant sur trois des côtés d'une cour, des bâtiments dont l'un comprenait une galerie et se prolongeait en angle droit par une longue aile. Trois constructions annexes ont été bâties un peu plus loin. Les vestiges de ce site (tuiles, céramique, fragments de meule...) parsèment plusieurs hectares.

2-Sur le plateau nord, près de la ferme d'Aubigny, à 250 m au nord du hameau de La Place, on a observé les fondations d'un bâtiment rectangulaire à galerie de façade, ouvrant sur une cour carrée. Comme aux Loges, on remarque à l'extérieur trois petits édifices. En 1987, on a photographié à proximité « un bel enclos carré et plus loin une autre grande structure, également carrée ». Et, d'avion, Jacques Dubois a repéré une demi-douzaine d'enclos « antiques », de part et d'autre du chemin de terre dit Vieux Chemin de Loches¹. Celui-ci passait à Aubigny et sortait de la commune au sud-est, à la Haute-Borne.

¹ Site 1-Jacques Dubois, « Prospections 1976 », *BSAT*, p.103-104, complétant Jacques Boussard, *Carte archéol.*, 1960, p. 260. Site 2-Jacques Dubois, « Prospections... », 1976, p. 100 et « Prospections 1980 », *BSAT*, 1981, p. 724. Complété en 1987, *BSAT*, p. 631 et 633). Site 3- « Prospections 1976 », p. 102-103. Complété par Jacques Dubois, « Prospections... », *BSAT*, 1993, p. 827 et 1996, p. 745-746.

3-Au nord du bourg, sur le rebord du plateau, à 600 m du hameau de Villiers, au lieudit Les Terres Crevées, se trouvait une grande villa gallo-romaine à deux cours, dont l'une était très allongée. À 500 m de là, l'archéologue Jacques Dubois a observé une structure carrée, d'environ 15 à 20 m de côté.

I - Un domaine, d'abord à l'abbaye de Saint-Martin de Tours puis à celle de Cormery

Lorsque le territoire de Tauxigny fut donné à Cormery, c'était un domaine qui appartenait depuis longtemps à l'abbaye Saint-Martin, sans que l'on sache comment, au fil des siècles, les moines avaient pu regrouper dans un même ensemble les trois villas gallo-romaines qui occupaient auparavant cette partie de la Champagne. Il apparaît pour la première fois vers 700 dans les documents comptables de Saint-Martin, puis à nouveau dans un diplôme de Charlemagne daté de 775, dans lequel l'empereur confirme la donation faite par Alcuin, alors abbé de Saint-Martin, de la villa de *Talsiniacus* à la future abbaye de Cormery. Celle-ci n'est encore qu'une modeste *cella*, monastère en gestation à peupler de moines bénédictins venus d'Aniane². La charte officielle de la fondation de l'abbaye de Cormery date de 791 : elle contient la liste des biens considérables affectés par l'abbé Ithier, successeur d'Alcuin, au nouveau monastère, en Touraine, Poitou, Anjou, Blésois, Maine..., mais on n'y trouve pas mention de Tauxigny : d'une part, il s'agit d'un bien personnel d'Alcuin et d'autre part, la donation a déjà été officialisée, comme nous l'avons écrit plus haut. Mais, situé aux portes même de Cormery, le tout premier domaine offert aux moines fut soigneusement mis en valeur, et doté d'une grange permettant de stocker les ressources nécessaires à la survie des bénédictins. Selon Élisabeth Lorans, la dédicace à saint Martin de l'église de Tauxigny suggère que l'abbaye Saint-Martin a construit l'édifice avant son transfert à la *cella* de Cormery.

En 820, suite à la demande de l'abbé Frédégise, Cormery reçoit à nouveau confirmation du don fait jadis par Alcuin « de la villa qu'on appelle Tauxigny » et de son annexe Aubigny, qualifiée de simple *locum*. Mais quelques années plus tard, en 837, lorsque l'abbé Jacob de Cormery reçoit en don un manse, Aubigny est cité comme villa : le paysan libre Hildelaïc cède son bien à l'abbaye, y compris les maisons et la vigne. Il souhaite cependant continuer à cultiver son manse jusqu'à sa mort³.



Fig.1 - Les deux pignons du vieux logis de Chanteloup sont percés d'entrées avec planche d'envol pour les pigeons (cliché Christian Nicolas).

L'archevêque Hérard dote, en 860, l'église de Truyes de nombreuses dîmes afin que le prêtre Balan/Berlan puisse subvenir à ses besoins : il lui accorde, entre autres, celle de Chanteloup (*Canta-Lupa*), à 1,5 km à l'est d'Aubigny, et sur celle qui pèse sur le clos seigneurial, « qui est à Aubigny, et que le prêtre devra visiter avec sa croix ». Le curé de Truyes pourra prélever sur la dîme due par ce clos 5 muids de vin, « duquel il fera pour ses frères un repas de charité annuel, à l'époque qui lui conviendra, s'il a obtenu ledit vin »⁴.

² *Diplomatica Karolinorum*, I, n° 97, repris dans les *Actes de Charles le Chauve*, 1, n° 61, daté de 844-845.

³ La charte de 820 porte le n° 7, celle de 837 est la n° 10 : Hildelaïc donne également à Cormery un autre manse, situé aux portes même de l'abbaye Saint-Martin de Tours, dans l'enceinte de la future Martinopole.

⁴ Charte 23, p. 51, traduction Jérôme Bayeux.

II - La paroisse de Tauxigny

Il faut attendre 997, près de deux siècles après la première mention, pour que Tauxigny apparaisse à nouveau dans la charte 30 : l'archevêque Archambaud de Sully autorise l'abbé Thibaud de Cormery⁵ à construire dans le domaine de Louans (*villa Lupantia*), au sud-ouest de Tauxigny, une chapelle, qui sera dédiée à la Bienheureuse Marie « et aux saints apôtres Pierre et Paul ». Louans est une villa qui dépend alors de la paroisse de Tauxigny (*villa Lupantia, in Talsiniacensi paroeicia* selon la charte), laquelle est sous le contrôle de l'abbé de Cormery. Quelques lignes plus haut, la même charte 30 évoque les paroissiens de l'église Saint-Martin de Tauxigny (*paroeiciani S. Martini Talciniacensis ecclesiae*).

L'abbé Thibaud estime la construction de cette chapelle nécessaire, à cause de la vaste étendue de la paroisse de Tauxigny⁶, car « en hiver lorsque la pluie qui tombe en abondance constitue un empêchement, les paroissiens (résidant sur le domaine de Louans, à 7 km au sud-ouest) ne peuvent pas se rendre à temps à l'église Saint-Martin » (de Tauxigny). Cette chapelle (devenue plus tard église paroissiale Notre-Dame) ne pourra être fréquentée que par les paroissiens qui dépendent de Tauxigny, tant libres que serfs.

Les moines de Cormery ont créé dans le bourg de Tauxigny un prieuré, dont le prieur apparaît dans une charte datée d'entre 1040 et 1055, à propos d'une contestation concernant l'entretien de l'église et des terres de Saint-Bauld. L'abbé Albert de Cormery fait intervenir le moine Isembard, qualifié de prévôt (*Talsigniacy tunc praepositum*), remplacé quelque temps plus tard par Pierre, auquel est donné le titre de maire (*major Talsigniacy*). Ce même Pierre est appelé comme témoin vers 1054 dans un acte concernant une paroisse du Poitou (*major de Talciniacy*), puis à nouveau entre 1070 et 1110 à propos de dons de terres à Veigné (*Petrus, major de Talciniacy*)⁷.



Fig.2 - L'ancien prieuré, haut logis du XV^e siècle près de l'église. Le pignon a conservé une fenêtre à croisée de pierre. Tourelle d'escalier circulaire. Au tout début du XIX^e siècle, le prieuré était encore protégé par une enceinte et des douves en eau (cliché Tourainissime, Christian Nicolas).

⁵ L'abbé de Cormery est comte de Corbeil. Abbé jusqu'en 1006, il a peut-être été nommé par Hugues Capet pour limiter les ambitions du comte d'Anjou sur la Touraine. Tauxigny est une seigneurie ecclésiastique, l'église est privée, comme le sera la chapelle de Nouans. La charte a été signée à Tours lors d'un synode diocésain, la première année du règne de Robert II le Pieux, fils d'Hugues Capet.

⁶ La construction répond également aux préceptes émis en 860 par Hincmar de Reims, qui demandait de bâtir des oratoires et des chapelles « en fonction des besoins de la population ». Superficie actuelle de Tauxigny : 3700 ha, et de Louans : 1800 ha. On peut supposer que la paroisse primitive couvrait près de 6000 hectares.

⁷ Chartes 33 p. 67 et 39 p. 81, charte 45, p. 95. La charte 54 de 1111, p. 109, cite comme témoins « Bruno de Talsiniacy » et son frère, sans autres précisions. Prieur, prévôt et maire sont équivalents, ils représentent l'autorité de l'abbé.



Fig.3 - Plan cadastral de 1826. Le prieuré, perpendiculaire à l'Échandon, occupe l'espace entre l'église et la rivière. On voit à droite les anciennes douves en eau et une tour cylindrique.

Durant une cinquantaine d'années après la dernière mention de Pierre, le nom du responsable de Tauxigny n'est plus cité. Il faut attendre 1146 pour que le prieur Jean apparaisse dans une charte (*Johannes, prior de Talciniaco*). Il est présent comme témoin lors de donations de dîmes dans le diocèse de Sens⁸. Mais en 1172, c'est un second Pierre qui est dit *prior de Talciniaco*. En 1212, l'archevêque partage les offrandes déposées chaque année à l'église de Rivarences en deux moitiés égales, l'une pour le chapelain Gaufred et l'autre pour le prieur de Tauxigny⁹.

Le bois d'Infernet, à Tauxigny, cité en 1256, comptait encore à cette date au moins 20 arpents : il se trouvait à la pointe sud du principal massif boisé qui subsiste, sur la rive gauche de l'Échandon. Au X^e siècle, la partie sud-est de Tauxigny devait être boisée, jusqu'aux abords de Louans, qui a servi de base pour le défrichement de ce secteur. Le chevalier Gilles de Tauxigny reconnaît aux moines de Cormery l'usage du bois d'Infernet que l'abbé tient en fief, contre 25 livres de monnaie. Il promet de ne pas y couper du bois. Et pour la Brosse des Aulnes et ses 20 arpents boisés près de sa maison des bois, dépendant également du fief de l'abbé, Gilles le reconnaît libre de tous usages, et reçoit 60 sous en échange. Ce Gilles de Tauxigny semble être le seigneur de la Tour, ancien château situé à Saint-Branchs, en limite de Tauxigny.

Un autre bois de Tauxigny est cité deux siècles plus tard, en 1487¹⁰ : le Bois-Rouard se trouve à la lisière nord d'une ancienne forêt, à 1,5 km du bois d'Infernet situé à l'opposé, à la lisière sud. L'écuyer Hugues de Pont (à 500 m au sud-ouest de l'église de Louans) et sa femme Phelippe Fortière donnent aux moines de Cormery toutes les dîmes qui leur revenaient sur ce bois, ainsi que sur « ses terres et appartenances » (à 5 km au nord-est de leur manoir de Grand-Pont), pour leur ôter tout scrupule de conscience et pour participer aux prières et bienfaits du monastère. Les moines étaient en effet intervenus fermement pour affirmer que le Bois-Rouard, se trouvant dans la limite (« les fins et mètres ») de leur seigneurie de Tauxigny, le droit de dîme avait été usurpé par les De Pont. Les moines acceptent cependant que le donateur conserve les dîmes des blés « croissant sur les terres du lieu-dit vulgairement la Touche-Martin-Loue » (à 750 m plus au nord),

⁸ Un diplôme du roi Robert, de 1007, indique qu'Hervé le trésorier de Saint-Martin, a établi l'abbaye de Beaumont sur une terre « échangée avec son fidèle Éblon » (*Gallia Christiana*, XIV, inst., n° 43). Un prévôt Éblon est également cité comme témoin lors de la donation de l'église d'Azay-le-Rideau (charte 37, de 1027-1037). Charte 62, p. 124. Charte 65, de 1172 : Pierre est cité en même temps que Pierre, prieur de Louans et qu'Hubert, prieur d'Azay-le-Rideau, lorsque l'abbé Roger les nomme comme témoins à propos du prieuré de Ponts-sur-Seine, fondé jadis par Cormery. À partir du milieu du XII^e siècle, les termes de prévôt et de maire sont remplacés par celui de prieur.

⁹ Huit ans plus tard, en 1220 (charte 78 p.145), l'église de Rivarences est tenue par le prieur Hervé, secondé par l'ex-chapelain Gaufred, désormais dit prêtre vicair.

¹⁰ Infernet : charte 94, de 1256, p. 164-167. Bois-Rouard : charte 142, de 1487. Les Bois-Rouard, situés à tort sur Cormery par Busserolle, se trouvent sur Tauxigny, à la lisière nord d'un vaste bois, à 1,5 km à l'opposé des bois d'Infernet, cités en 1256.

terres « que les De Pont font labourer et cultiver en leurs mains », et qu'ils se réservent pour en jouir leur vie durant. L'accord a été signé à la cour du roi à Loches, en présence des deux enfants des donateurs, Pierre de Pont et sa sœur, et de frère Guillaume Sauvaige, prieur de Tauxigny.

Le prévôt (*praepositus*) Pierre de la Belordière (lieu disparu, sur Tauxigny) s'engage en 1290 à prendre en bail auprès de l'abbé Pierre de Cormery, avec l'accord de sa femme Pétronille, deux pièces de terre arable d'une contenance totale de 4 arpents, en échange d'un cens annuel : celui-ci comprendra 5 setiers de froment « à la mesure de Cormery » à livrer à l'abbaye pour la Saint-Michel, ainsi que deux chapons par an. Ces deux pièces étant plantées de noyers, l'abbé se réserve la moitié de la récolte de noix¹¹.

En 1338 dans une très longue charte, l'abbé Jean dresse une liste officielle des revenus de l'abbaye de Cormery : la paroisse de Tauxigny fournit pour le droit de fromentage 16 muids et 6 setiers de froment, « notre grange d'Aubigny » 3 muids, et « des terres cultivées par nos gens » d'Aubigny 10 muids de froment. Pour le seigle, Tauxigny livre 3 muids et la gagerie d'Aubigny un muid, semences déduites. L'abbé obtient de cette même gagerie 3 muids de légumes, et pour l'avoine 3 muids et 6 setiers de Tauxigny ainsi que 2 muids d'Aubigny. Cette gagerie semble se situer au lieudit du même nom, à 3 km à l'est d'Aubigny, sur le rebord du plateau qui domine la rive gauche de l'Indre, maintenant sur la commune de Courçay.



Fig.4 - Ce qui pourrait être un vestige de la grange d'Aubigny.

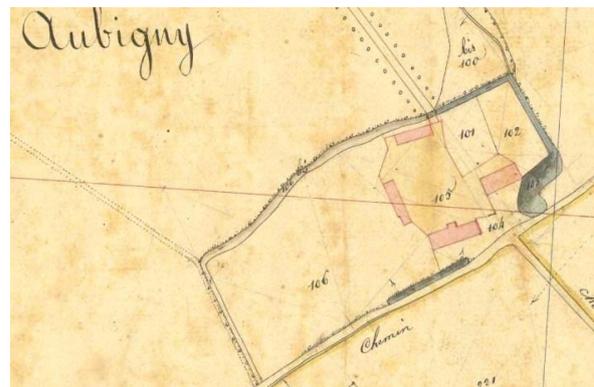


Fig.5 - La « grange » d'Aubigny sur le cadastre de 1826 (section D 1, La Place). Ensemble de bâtiments autour d'une cour, protégé par un vaste enclos en partie entouré par une douve en eau.

La même charte rappelle que l'abbaye entretient deux moines dans chacun de ses 15 prieurés tourangeaux, dont celui de Tauxigny, alors dirigé par le prieur Gérard, aidé par son adjoint¹².

¹¹ Hugues de Pont : charte 110, de 1290, p. 186-187.

¹² Charte 123, de 1338, p. 217-231.

Les moulins

L'abbé contrôle directement plusieurs des moulins construits à Tauxigny sur l'Échandon. Ils sont confiés en bail à des meuniers expérimentés, et l'abbé ne reçoit en 1338 que 6 setiers de mouture, un mélange de céréales, du moulin Gérard, devenu peut-être plus tard Moulin Brûlé (sur Saint-Branchs) et 2 muids et 6 setiers, soit une cinquantaine d'hectolitres, du moulin de Rechesne (Richêne). Le moulin de Tauxigny, à la sortie aval du bourg, est cité en 1424, il était encadré par le moulin de Requeugne à 1,5 km en amont et par celui du Ligoret, également aux moines de Cormery, à 1,5 km en aval.

Le bail signé par l'abbé Guillaume en 1419 à propos du moulin de Richêne, en présence du prieur de Tauxigny Guillaume Bachelier, est qualifié de « perpétuelle emphytéose ». La charte situe le moulin sur la rive (droite) de l'Échandon, « devant la maison dite Miné Jault ». Il est concédé à un couple de Saint-Branchs, Jean Voygle/Roygle et son épouse Pétronille. En même temps, les moines confient au meunier 3 arpents de terre en une seule pièce (soit environ 1,3 hectare), le long du gué de Rechesne d'un côté et de l'autre contigu au chemin menant à la route reliant Tauxigny à Veigné : il s'agit donc, en limite exacte de la commune de Saint-Branchs, à 2,5 km au nord du bourg de Tauxigny, de l'ancien moulin de Richêne, déjà évoqué en 1338. Les meuniers s'engagent à payer chaque année à Noël la somme de 30 sous. S'il y avait sur la commune plusieurs points de traversée de la rivière, comme le gué des Prés Longs, ou le gué Perron (c'est-à-dire empierré), celui de Richêne semble avoir été le plus important, car la charte le désigne sous le nom de *Vadum*, « Le Gué ». Il a été remplacé par un petit pont en pierre, et le moulin est devenu une grande bâtisse du XIX^e siècle. Le chemin est-ouest de Richêne a servi de limite entre Tauxigny et Saint-Branchs, ce qui montre son ancienne importance : bien que d'utilisation difficile à cause de la forte pente, il permettait d'accéder au plateau, mis en valeur depuis l'époque romaine, et de relier Aubigny à la route d'Espagne.

Les seigneurs de Saint-Branchs ont des terres sur Tauxigny

Deux d'entre eux apparaissent dans les chartes de Cormery. Installés tous deux en limite de Tauxigny, ces deux seigneurs locaux possédaient des terres contiguës à celles des moines, ce qui engendrait parfois des tensions. Le plus anciennement connu est le sire de la Tour d'Éblon, prévôt du même nom, qui occupait les lieux vers 1010-1030. Son successeur, Hugues, cité en 1070, était le frère d'Hamelin, le puissant seigneur de Langeais. Situé sur Saint-Branchs, sur le coteau sud de l'Échandon, mais en limite de Tauxigny¹³, il en reste une tour carrée très remaniée, construite en blocs de silex, et renforcée au sud-est, au bord de la route de Saint-Branchs, par des contreforts plats. Son occupant en 1256, Gilles de Tauxigny, cité à propos du bois d'Infernet, semble avoir été à cette date seigneur d'une partie de Tauxigny.

Le manoir de La Richardière se trouvait sur la rive nord de l'Échandon, face à la Tour d'Éblon. Le sire de la « Chardière » l'écuyer Mathurin Marguier, époux de Georgette des Moulins, apparaît dans une charte de 1500, lorsqu'il vend aux moines 10 arpents de bois enclos de fossés, en forêt de « Botz » (devenu Bau), à 1,8 km au sud-ouest de l'abbaye. Les moines lui verseront 22 livres 10 sous par arpent lorsque la pièce aura été mesurée. Et pour reconnaissance de fief, le vendeur Mathurin Marguier a retenu pour lui 1 denier tournois de cens annuel sur chaque arpent de bois, à verser en sa maison de la Chardière pour la Saint-Michel de septembre. Cinq jours plus tard, après l'arpentage, le vendeur a ajouté une « petite portion de terre de 3 quartiers », en bordure du

¹³ Charte 37, de 1027-1037, et charte 41, de 1070, p. 84, lorsque le comte d'Anjou Foulque le Réchin donne à Cormery la villa et l'église de Vontes, à Esvres, avec l'accord d'Hugues, lequel tenait la Tour Eblon au nom du comte. Hugues de la Tour est dit « celui qui, à ce moment-là, tenait la *turrim Eblonis* ». Elle fut plus tard dite tour Rouardière, ou Brouardière. Elle appartenait en 1390 à Jacques de Pocé et en 1466 à Jean Bonnart. La Richardière est citée dans la charte 147. Il n'en reste que des ruines, des XV^e et XVI^e siècles.

chemin de Sainte-Catherine mais située en dehors de la grande pièce close de fossés. Le lendemain, le prieur a versé, à la cour de Loches, la somme de 233 livres et 8 sous, en présence de trois témoins.

En 1447 (charte 137) Guillaume Jarriau et son épouse Alette vendent à l'abbaye de Cormery les droits de dîme qu'ils avaient sur les terres de l'hostel de Brisehodaine (devenu Bréaudenne) et de celui du Coudray, en rive gauche de l'Échandon, paroisse de Tauxigny, à 1,5 km à l'ouest du bourg. Les vendeurs reçoivent des moines la somme de 38 écus d'or, « comptés en notre présence », à savoir 34 pour les dîmes et 4 pour la vente de 21 brebis. « Fait à la cour du roi à Loches », en présence de Jean Garnier, prieur de Tauxigny, assisté par les prieurs d'Azay-le-Rideau et de Vontes (Esvres).

En 1465, la charte 39 indique que les chanoines de la cathédrale ont échangé des droits de dîme avec les moines de Cormery. Les premiers ont abandonné les dîmes situées « en deçà de l'Échandon du côté de Cormery, (en rive droite de l'Échandon) ainsi que le droit de sixième (de la dîme) sur Armançay (au Louroux), le Coudray, Brisehodaine et Bois-Rouart (à Tauxigny), ainsi que sur 24 arpents de terre sis à « Orce » (Orset, à Saint-Branches). En échange, Cormery a donné ses droits de dîme se trouvant « outre la rivière d'Eschandon, du côté de Saint-Branches » (soit en rive gauche de l'Échandon). La charte rappelle que ces droits pèsent sur les blés, le vin, le chanvre, le lin, les légumes et la viande. Elle précise également que ces échanges ne concernent en rien « la grande dîme » de Tauxigny, Louans et Veigné, paroisses sur lesquelles la dîme sera prélevée « comme par le passé ».

Le moine de Cormery Pierre Sauvage, prieur de Tauxigny, a décidé en 1480 de construire dans le bourg de son village, tout près de l'église (*in burgo, juxta domum Dei*) une chapelle en l'honneur « de Dieu et de la bienheureuse et glorieuse vierge Marie, sous le vocable de Piété »¹⁴, pour la rémission de ses péchés et de ceux de ses parents. Il l'a dotée d'une somme de 20 livres de revenus annuels, afin qu'y soient célébrées deux messes par semaine, par lui ou plus tard par un moine de Cormery.

Aubigny ne deviendra jamais paroisse, contrairement à Louans. Ce village a fusionné en 2018 avec Tauxigny, pour donner naissance à la commune de Tauxigny-Louans.



Fig.6 - Cette chapelle existe encore, au n° 53 de la rue Haute, logis flanqué d'une tour polygonale d'escalier, porte en anse de panier (cliché Christian Nicolas).

¹⁴ Chapelle Notre-Dame, charte 140, de 1480.

Bibliographie

Audin (Pierre), « Concession d'un moulin à Tauxigny par les moines de Cormery, en 1419 », *Le Val de l'Indre*, 2011, p. 17-22.

Bourassé (Jean-Jacques), *Cartulaire de Cormery...*, Mémoires SAT 12, in 8°, Tours, 1861.

Lorans (Élisabeth), *Le Lochois, du haut Moyen Âge au XIII^e siècle. Territoires, habitats et paysages*, Univ. de Tours, 1996. De nombreuses pages concernent Tauxigny.

Pouyet (Thomas), *Cormery et son territoire : origines et transformation d'un établissement monastique dans la longue durée (VIII^e-XVIII^e siècles)*, Univ. de Tours, 2019 (archives-ouvertes.fr).

Tessier (G.), *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, Paris, 1943, 3 vol.

Les titres du prieuré de Tauxigny (AD37, H100) ne débutent qu'en 1771, et ceux de l'église (AD37, G987) qu'en 1532 et 1637 (G1069).